

ARRETE du PRESIDENT N° 246/2022

Portant décision de l'attribution du marché de travaux pour la construction d'un local pédagogique et d'un bloc sanitaire – Maison de la Nature du Sundgau

Le Président de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;
- VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue en séance du 09 juillet 2020 ;
- VU** la délibération n° C20220302 du Conseil communautaire en date du 17 mars 2022, approuvant les nouvelles délégations de pouvoir au Président lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures, de services, d'un montant inférieur à 214 000 euros hors taxes ;

CONSIDERANT la réception des offres en date du 24 mai 2022 ;

CONSIDERANT l'analyse des offres effectuée par le Maître d'œuvre de l'opération ;

CONSIDERANT l'avis formulé par la commission d'appel d'offre en date du 21 juin 2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1

Sont approuvés sur la base des prestations et des modalités décrites dans les documents de consultation les attributions du marché public de travaux pour la construction d'un local pédagogique et d'un bloc sanitaire - Maison de la Nature du Sundgau aux entreprises suivantes :

Numéro Intitulé du lot	Entreprise attributaire	Adresse	Montant retenu HT	Montant retenu TTC
Lot 1 : Terrassement / Assainissement	ENCER	68480 Roppentzwiller	26 245 €	31 494 €
Lot 2 : Gros Œuvre	ALTKIRCH CONSTRUCTION	68130 Altkirch	24 311.37 €	29 173.64 €
Lot 3 : Charpentes / OSB / Echafaudage	ARKEDIA	68230 Turckheim	65 489 €	78 586.80 €
Lot 4 : Etanchéité	AKAR ETANCHEITE	68260 Kingersheim	25 351 €	30 421.20 €
Lot 5 : Menuiserie Extérieure Bois	BILLAND MENUISERIES	68480 Bouxwiller	29 691.24 €	35 629.49 €
Lot 7 : Installation Sanitaire	GRETER	68210 Retzwiller	10 720 €	12 864 €



ARTICLE 2

Les lots suivants sont déclarés pour cause d'infructuosité en l'absence de candidature et d'offre remises :

- Lot 06 : Installation Electrique
- Lot 08 : Plâtrerie / Isolation
- Lot 09 : Chape / Carrelage / Faïence

Ces lots seront relancés en application de l'article R2122-2 du Code de la commande publique.

ARTICLE 3

La présente décision est affichée au Siège et publiée sur le site internet de la communauté de communes Sud Alsace Lague.

ARTICLE 4

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage, publication et notification selon les règles et dispositions en vigueur, ainsi que d'un recours gracieux auprès du Président de la communauté de communes Sud Alsace Lague.

ARTICLE 5

La Direction Générale des Services de la communauté de communes Sud Alsace Lague est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 6

Le présent arrêté sera notifié à :

- la Sous-Préfecture d'Altkirch
- l'ensemble des entreprises retenues.

Dannemarie, le 22 juin 2022

Le Président, Vincent GASSMANN

